Politique énergétique : le moratoire, mode d'emploi

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1018

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020585

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Le moratoire, mode d'emploi

(*jd*) L'acceptation de l'initiative populaire pour un moratoire nucléaire et la volonté affichée par Adolf Ogi de stabiliser la consommation d'énergie d'origine fossile et de ne pas accroître l'importation d'électricité impliquent une stratégie d'action adéquate. C'est l'occasion pour le Conseil fédéral de sortir des tiroirs le rapport d'experts sur les scénarios énergétiques, rapport qu'il avait commandé mais jamais utilisé. Dans ce rapport, un scénario, celui dit du moratoire, correspond bien à la situation actuelle.

Rappelons que les experts ont travaillé en tenant compte de conditions précises imposées par le gouvernement:

- pas d'importation supplémentaire d'électricité;
- pas de recours à de grandes centrales alimentées par des énergies fossiles;
- pas d'augmentation de la consommation d'énergie fossile;
- pas d'augmentation des émissions polluantes;
- pas de développement significatif des ressources hydro-électriques.

Dans le scénario du moratoire, il s'agit de remplacer ou d'économiser l'équivalent de 3,5 grandes centrales nucléaires. Deux solutions disponibles: produire de l'énergie par des centrales chaleur-force et complémentairement développer les énergies renouvelables; utiliser plus rationnellement l'énergie.

Pour réaliser les objectifs de stabilisation, les experts ont dressé l'inventaire des mesures nécessaires:

- des normes de qualité
  - sur la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments,
  - sur la consommation d'électricité dans le secteur tertiaire,
  - sur le rendement énergétique des appareils ménagers;
- des installations-pilotes et des services d'analyse pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et l'artisanat;
- un impôt sur l'énergie de 10%;
- la tarification de l'électricité au coût marginal *(lire l'encadré)*.

Les normes proposées par les experts se réfèrent à des technologies existantes et ne s'appliquent qu'aux nouveaux équipements et aux rénovations importantes. En règle générale les mesures évoquées sont économiquement rentables.

Ce scénario a été rendu public il y a plus de deux ans. Aujourd'hui le temps presse. Pour qu'à l'échéance du moratoire nous puissions faire un véritable choix à l'égard de l'énergie nucléaire, il est indispensable d'agir avec rapidité et efficacité. Bref le moratoire ne doit pas prolonger la période d'indécision qui a trop longtemps caractérisé la politique énergétique mais être l'occasion d'un véritable apprentissage technique et social. ■

Les coûts marginaux correspondent aux frais occasionnés par la livraison d'un kilowattheure supplémentaire. En général la production d'un kilowattheure dans de nouvelles centrales revient plus cher que dans des centrales existantes. Il est logique de refléter cette réalité dans les tarifs, afin de donner aux consommateurs un «signal» correspondant à la réalité économique.

Concrètement, l'introduction de cette tarification aurait pour résultat:

- **D'augmenter le prix de l'électricité en hiver et le diminuer en été.**
- **De diminuer la différence de tarifs entre le jour et la nuit.**
- **De diminuer la différence de tarifs entre petits et gros consommateurs.**
- **D'augmenter le prix de l'électricité pour le chauffage et l'industrie.**

Extrait de *Les choix énergétiques*, une brochure consacrée au rapport du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques. A commander à l'OCFIM, 3003 Berne.

---

quelque sorte l'évolution de la fonction du procureur général, qui n'est plus tant, dans sa tour d'ivoire, le représentant outragé de la société policée face à l'horreur des crimes de sang, mais le patron d'une lutte serrée contre la criminalité économique, c'est-à-dire avant tout le recyclage des énormes revenus des trafics internationaux. Il s'agit d'adapter la structure pénale à l'importance de la place financière genevoise.

Tout cela n'est souvent pas spectaculaire. Bertossa mène de front sa mise au courant et la liquidation d'affaires anciennes qui empoisonnaient l'atmosphère (le dossier de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, par exemple), la gestion du pouvoir judiciaire pour tirer le maximum des moyens disponibles et enfin la préparation de l'avenir. Mais le nouveau procureur général a, déjà, su insuffler un nouveau climat générateur de confiance. ■

INNOVATION

Le soleil vaudois

(*pi*) Les principes retenus par la législation sur les améliorations foncières sont déjà à l'origine de nombreux projets aberrants, notamment dans la construction de chemins pour la desserte de parcelles agricoles ou de pâturages. Comme c'était subventionné, on ne cherchait pas d'autres moyens d'arriver au même but, par exemple une intervention plus douce et un indemnisation du paysan ainsi défavorisé. C'est fort de ce même principe que le Conseil d'Etat vaudois répond à une question du député écologiste Pierre Santschi. Ce dernier se demandait pourquoi des chalets d'alpage allaient être reliés au réseau électrique alors que l'utilisation d'énergie solaire semblait possible. C'eût été l'occasion d'expériences intéressantes et d'une publicité bienvenue pour une forme d'énergie qui a, dans les discours sinon dans les faits, les faveurs officielles.

Position du Conseil d'Etat: le rapport faisant état d'une possible alimentation par panneaux photovoltaïques a été «déposé après coup» par le WWF et il sous-estimait les besoins en énergie. C'est donc que le canton n'a pas cru bon de faire cette étude lui-même en tenant compte des besoins réels en électricité. C'est dommage.

Mais l'argument massue, à la logique implacablement vaudoise, est autre: les subventions au titre «améliorations foncières» prennent en charge les investissements, mais pas les frais d'exploitation. Or une solution solaire coûte moins cher à la construction, mais est plus coûteuse à l'exploitation. Ce cas banal est révélateur de l'immense force conservatrice de ce canton où la loi sert avant tout à empêcher que les choses n'avancent trop vite. ■